

# **Règlement de jeu-concours « Gagnez un séjour au Mexique pour 2 personnes avec Kappa Club et Dreams Resorts & Spas »**

## **ARTICLE 1 - Société organisatrice**

La société Versailles Voyages, SAS au capital de 368 627,50 €, dont le siège social est situé 27 Boulevard des Italiens – 75 002 Paris – France et inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 589 806 462, Garantie financière APS - 15, avenue Carnot - 75017 Paris, organise à compter du 17 septembre 2018 et jusqu'au 30 septembre 2018 minuit (heure de Paris), un jeu gratuit sans obligation d'achat ci-après dénommé «Gagnez un séjour au Mexique pour 2 personnes avec Kappa Club et Dreams Resorts & Spas », accessible via la page Internet <https://fr.surveymonkey.com/r/HN37C5K>. Ce jeu est régi par le présent règlement et soumis à la loi française.

## **ARTICLE 2 - Participants**

Le jeu « Gagnez un séjour au Mexique pour 2 personnes avec Kappa Club et Dreams Resorts & Spas » est ouvert en accès libre à toute personne résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant participé à son organisation et leurs foyers (ci-après dénommés les « Participants »). Tout Participant âgé de moins de 18 ans, doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au jeu «Gagnez un séjour au Mexique pour 2 personnes avec Kappa Club et Dreams Resorts & Spas ». L'organisateur se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier le Participant en l'absence de justification de cette autorisation. Chaque Participant accepte sans réserve le présent règlement et les modalités de déroulement du Jeu. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du Participant contrevenant. Les inscriptions sont limitées à un seul compte par foyer et par ordinateur. Il est interdit d'utiliser un pseudonyme ou d'indiquer des coordonnées inexactes. Il est également rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir du compte ouvert au bénéfice d'une autre personne. Toute inscription comprenant une ou des informations incomplètes ou erronées, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

## **ARTICLE 3 - Modalités de participation**

Pour participer, le Participant doit se connecter sur le lien internet réservé à cet effet : <https://fr.surveymonkey.com/r/HN37C5K>. La participation par voie postale est exclue. Sur le lien internet, <https://fr.surveymonkey.com/r/HN37C5K>, le Participant doit ensuite répondre à un questionnaire et compléter le formulaire d'inscription (Nom, Prénom, E-mail). Chaque Participant reconnaît que la responsabilité de Versailles Voyages – Kappa Club ne peut pas être engagée en cas de mauvais fonctionnement des programmes informatiques installés sur l'ordinateur du Participant, ou en cas de perte ou d'altération des données du Participant.

#### **ARTICLE 4 - Dotations**

Les dotations sont les suivantes : Les valeurs indiquées pour les lots correspondent au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

##### **Lot au KAPPA CLUB DREAMS RIVIERA CANCUN 5\***

- Chambre Preferred Club Ocean View (selon la disponibilité)
- Formule Tout compris
- Séjour de 6 nuits pour 2 personnes
- Séjour compris entre le : 01/11/2018 et le 30/09/2019, selon les disponibilités. Séjour valable hors vacances scolaires, hors Thanksgiving (22/11/2018) et hors Presidents day (18/02/2019)
- Les transferts aéroport et les billets d'avion sont inclus.
- Valeur : 3 400€
- Ce prix est nominatif, il ne peut être transmis, ni échangeable, ni remboursable

Le Kappa Club Dreams Riviera Cancun 5\* fait partie du complexe Dreams Riviera Cancun Resort & Spa situé Carretera Federal Chetumal–Puerto Juárez Km. 307, Puerto Morelos, 77580 Benito Juárez, Q.R., Mexique.

#### **ARTICLE 5 - Attribution des prix**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2018, un tirage au sort sera effectué au siège social de Versailles Voyages – Kappa Club parmi tous les Participants ayant répondu correctement aux bonnes réponses. Il est rappelé que les inscriptions sont limitées à un seul compte par foyer et par ordinateur. Un gagnant sera tiré au sort.

#### **ARTICLE 6 - Information du gagnant**

Versailles Voyages – Kappa Club adressera au gagnant un e-mail de confirmation de son gain. Le gagnant devra alors répondre par courrier électronique à Versailles Voyages – Kappa Club dans un délai de 15 jours calendaires. En cas de non-réponse du gagnant dans les 15 jours calendaires suivant la date du tirage au sort, de retour du prix à Versailles Voyages - Kappa Club ou de non distribution de celui-ci, le gagnant perd le bénéfice de son prix, sans que la responsabilité de Versailles Voyages - Kappa Club ne puisse être engagée à ce titre. Le lot remis au gagnant n'est ni modifiable, ni convertible en espèces et il ne peut donner lieu à aucune contestation, ni à aucun échange pour quelque cause que ce soit. Il n'est pas cumulable avec une autre opération. En cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, et si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit d'offrir un autre lot d'une valeur identique. Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile (état civil, adresse postale ou/et Internet). Toutes informations fausses entraînent la nullité de la participation concernée. Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise Versailles Voyages - Kappa Club à utiliser leur prénom associé au nom de la ville de leur domicile dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent Jeu sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

#### **ARTICLE 7 - Responsabilité**

Versailles Voyages - Kappa Club tranchera souverainement tout litige relatif au Jeu et à son règlement. La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu, si les circonstances l'exigent. Versailles Voyages - Kappa Club se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation au Jeu et de reporter toute date annoncée. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Il en va de même en cas de fraude, sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination du gagnant. La société organisatrice se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs. La responsabilité de Versailles Voyages - Kappa Club ne saurait être engagée si par suite de fraudes, cas de force majeure ou d'événement imprévu, les tirages au sort devaient être annulés, reportés ou modifiés ou la durée du jeu-concours «Gagnez un séjour au Mexique pour 2 personnes avec Kappa Club et Dreams Resorts & Spas » écourtée. Versailles Voyages - Kappa Club dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du Jeu, notamment dû à des actes de malveillances externes. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de Jeu de Versailles Voyages - Kappa Club ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu-concours « Gagnez un séjour au Mexique pour 2 personnes avec Kappa Club et Dreams Resorts & Spas ».

#### **ARTICLE 8 - Propriété**

Le site [www.kappaclub.fr](http://www.kappaclub.fr) et tous les droits qui lui sont attachés sont la propriété exclusive de la société organisatrice. Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le site et/ou le jeu, sont strictement interdites.

## **ARTICLE 9 - Caractéristiques et limites d'Internet**

La société organisatrice rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de leur connexion à ce réseau. La responsabilité de la société organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique. Plus particulièrement la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, ou professionnelle. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable dans le cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au lien internet du jeu concours ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

## **ARTICLE 10 - Remboursement des frais**

Le jeu-concours « Gagnez un séjour au Mexique pour 2 personnes avec Kappa Club et Dreams Resorts & Spas » ne doit entraîner aucun coût pour le Participant. Les frais de communication téléphonique, correspondant au temps de connexion lors de la consultation du site [www.kappaclub.fr](http://www.kappaclub.fr) (règlement du jeu compris) pourront être remboursés à tout Participant qui en fait la demande écrite à Versailles Voyages – Kappa Club, Service Marketing, 27 Boulevard des Italiens 75 002 Paris, avant le 30 septembre 2018 (le cachet de la poste faisant foi) en joignant un RIB. Le remboursement par la société organisatrice s'effectuera forfaitairement sur la base d'une communication locale au tarif en heure pleine de France Télécom au moment du dépôt du règlement pour un temps de connexion de 5 minutes (plus frais de mise en relation). Les Participants utilisant une connexion Internet illimitée de type forfaitaire (ADSL, câble, liaisons spécialisées...) ne pourront obtenir le remboursement de leur temps de connexion Internet selon les modalités précitées dès lors que la connexion au lien internet pour participer au Jeu ne génère aucun versement financier à leur charge. Les frais d'affranchissement de la demande de remboursement des frais de connexion pourront être remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande.

## **ARTICLE 11 - Données nominatives**

La société organisatrice pourra être amenée à utiliser les données nominatives pour les joueurs ayant accepté de recevoir des informations de sa part, dans un but promotionnel et à les communiquer aux autres sociétés de Versailles Voyages. Cependant, conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer sur demande écrite au Service Marketing de la société Versailles Voyages – Kappa Club 27 Boulevard des Italiens 75 002 Paris.

## **ARTICLE 12 - Dépôt et consultation du règlement**

Le règlement complet a été déposé chez Maître Lotte (cabinet Lotte, huissier de justice) au 27 boulevard des Italiens, 75002 PARIS. Le règlement complet est disponible sur le lien internet du jeu concours : <https://fr.surveymonkey.com/r/HN37C5K>. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite pendant la durée du Jeu à l'adresse suivante : Versailles Voyages – Kappa Club, Service Marketing, 27 Boulevard des Italiens 75 002 Paris Le timbre nécessaire à la demande par courrier de règlement sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif lent "Lettre" en vigueur.